AVIS PUBLIC

(Concernant le rôle d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez.)

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION TRIENNAL 2026-2027-2028

Avis est par la présente donné que le rôle d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez sera en 2027 en vigueur pour son deuxième exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau, durant les heures de bureau régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, une demande de révision à l'égard du rôle auprès de l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) à la municipalité régionale de comté de Matawinie, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la Loi

Une telle demande de révision, pour être recevable, doit remplir les conditions suivantes:

1. Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification au rôle ou au cours de l'exercice suivant;

2. Être faite sur le formulaire prescrit à cet effet par règlement et disponible à municipalité régionale de Matawinie au **3184, 1ère Avenue, Rawdon**;

3. Être accompagnée de la somme d'argent déterminée à cet effet par le règlement 163-2014-1 de la municipalité régionale de comté de Matawinie.

Donné le 14 septembre 2026.

Signature : _____ municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez